



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 26 février 2024 à 18 h à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
  - H.1 Assurance collective / octroi de contrat
  - H.2 Programme de soutien à des projets de garde pour la période estivale 2024
  - H.3 Programme de prévention en santé et sécurité au travail
  - H.4 Nomination des membres du comité en santé et sécurité au travail
- K) Avis de motion et dépôt de projets de règlement
  - K.1 Dépôt du projet de règlement décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur et autorisant un emprunt
  - K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

#### H.1 ASSURANCE COLLECTIVE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la firme « G.P.M.E. Solutions d'assurances et rentes collectives » a procédé à une demande de soumissions auprès d'assureurs à l'égard du programme d'assurance collective des employés de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 8 février 2024 et déposée par M. Michel Giroux, conseiller en assurances collectives, pour l'octroi du contrat d'assurance collective aux conditions présentées par la compagnie Manuvie;

2024-02-045

2024-02-046



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 19 février 2024 regroupant M. Michel Giroux, le président et le vice-président du SCFP – Section locale 4676 ainsi que la direction générale de la Ville ayant pour objet la présentation des conditions et des taux pour les garanties relatives au groupe suite à l'analyse du marché;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat d'assurance collective des employés de la Ville à la compagnie « Manuvie » pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2026, et ce, aux conditions décrites à la proposition d'assurance collective datée du 8 février 2024.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-047

### H.2 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2024.

D'autoriser madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Berthierville.

De confirmer que la présente résolution remplace la précédente portant le numéro 2023-09-276.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-048

### H.3 PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Telus Santé (résolution 2023-06-176) à l'égard de la mise à jour du Programme de prévention en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT le dépôt du Programme de prévention pour chaque établissement (secteur) de la Ville de Berthierville;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

D'approuver le Programme de prévention en santé et sécurité au travail pour chaque établissement (secteur) de la Ville de Berthierville ci-dessous énuméré, tel que déposé par la firme Telus Santé :

- Services administratifs / Bureaux;
- Services techniques / Bureaux et extérieur;
- Travaux publics / Journaliers – opérateurs;
- Traitement eau potable / Opérateurs - usine de filtration;
- Loisirs et vie communautaire / Préposés - bibliothèque;
- Loisirs et vie communautaire / Responsables – animateurs camp de jour;
- Loisirs et vie communautaire / Sauveteurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-049

### H.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit des mécanismes de prévention et de participation pour prendre en charge la santé et la sécurité dans les milieux de travail;

CONSIDÉRANT que la formation d'un comité de santé et de sécurité local (CSS) est un mécanisme interne et paritaire formé de représentants de l'employeur et de travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT que les responsabilités générales du comité de santé et de sécurité sont, entre autres :

- Faire des recommandations relatives au programme de prévention;
- Participer à l'évaluation des risques;
- Choisir les équipements de protection individuelle requis;
- Participer, lorsque requis, à l'élaboration des programmes de formation et d'information en matière de santé et de sécurité qui répondent aux besoins de l'organisation;
- Évaluer les rapports d'enquête et analyse d'un accident;
- Mener l'inspection du milieu de travail.

CONSIDÉRANT que le syndicat local a été consulté pour la nomination des représentants des travailleurs au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De désigner les membres du comité de santé et de sécurité de la Ville de Berthierville comme suit :

- Sylvie Dubois et Daniel Ritchot, représentants de l'employeur;
- Amélie Dumontier, Sébastien Gervais et Martin Bergeron, représentants des travailleurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Berthierville**

No de résolution  
ou annotation

**K) AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

**K.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE LA VOIRIE SUR L'ENSEMBLE DE LA RUE SAINT-VIATEUR ET AUTORISANT UN EMPRUNT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-02-050

**K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 925 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

La conseillère Isabelle Fontaine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 925-12 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

La conseillère Isabelle Fontaine dépose le projet de règlement numéro 925-12 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs ».

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2024-02-051

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

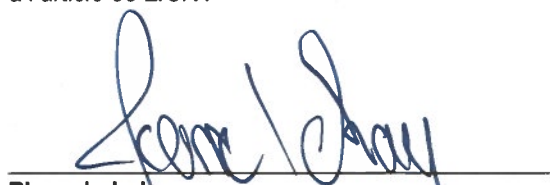
De lever la séance extraordinaire à 18 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

  
Pierre Lahaie  
Maire

  
Sylvie DuBois  
Directrice générale et greffière

*Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

  
Pierre Lahaie  
Maire